Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PLACE PIERRE GOUJON
01000 BOURG EN BRESSE

LE REGISTRE DU COMMERCE SUR MINITEL: 08 36 29 11 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

SCP DUTTER

AVOCAT
BP 4004
01104 OYONNAX CEDEX

V/REF :
N/REF : 96 B 312 / A-2005

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 07/06/2001, SOUS LE NUMERO A-2005,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 10/01/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES
SOCIETE ANONYME
CENTRE D AFFAIRES VALEUROP 1 AVENUE DE L EUROPE
01100 OYONNAX

R.C.S BOURG-EN-BRESSE 405 381 724 (96 B 312)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES
Société Anonyme
Au capital de 2 754 400 Francs
Siège Social : OYONNAX (Ain)
Centre d'Affaires VALEUROP
1, avenue de l'Europe

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 405 381 724

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 10 JANVIER 2001

Procès-verbal de délibération

L'an deux mil un,

Le 10 janvier, à 14 heures,

Au siège social à Oyonnax,

Les actionnaires de la Société CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Gilles GUINET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Martine MONNERET
et
Monsieur Jean-Marie CHAGROT
les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction sont appelés comme scrutateurs.

Madame Martine MONNERET assume les fonctions de Secrétaire.

La SARL Philippe GAUBERT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

.../...

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 19 277 actions sur les 27 544 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil.

- Le texte des projets de résolutions.

- La liste des candidats aux fonctions d'administrateur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 Mars 1967 sur les Sociétés Commercial et déclare que les documents et renseignements visés à l'article 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Henri BISSUEL, nomme en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2005 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004 :

- Monsieur Lionel VERNIER
 Expert-Comptable,
 De nationalité française,
 Né le 18 août 1966, à Saint-Omer (Pas-de-Calais),
 Demeurant 25300 VUILLECIN – 7, impasse Carrière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric MARIE, nomme en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2005 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004 :

- Monsieur Daniel SICAUD
 Expert-Comptable,
 De nationalité française,
 Né le 5 octobre 1961, à Trévoux (Ain),
 demeurant 01600 TREVOUX – 5, montée Orne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme

Gilles GUINET
Président du Conseil d'Administration